



Les infirmiers mobilisés pour le déploiement rapide et massif des tests antigéniques

Forts de leur nombre – première profession de santé de France – et de leur présence partout dans les territoires et au plus proche des patients, les infirmiers jouent un rôle central dans le déploiement rapide, massif et sûr des tests de dépistage. Ils peuvent désormais prescrire et réaliser des tests antigéniques.

Paris, le 12 novembre 2020

Alors que l'épidémie de covid continue de gagner du terrain, il est indispensable, pour l'enrayer, d'augmenter les capacités de tests de notre pays et surtout de parvenir à obtenir des résultats rapides permettant un isolement plus efficace des cas contacts. Pour répondre à la stratégie sanitaire énoncée par le Président de la République, « tester – alerter – protéger », le ministère de la Santé et des Solidarités a décidé, suite à un avis favorable de la Haute Autorité de Santé, de compléter la palette de tests à destination du grand public par des tests antigéniques. Désengorger les laboratoires et réduisant les délais pour se faire tester et obtenir ses résultats, ces tests peuvent être réalisés par les infirmiers, les médecins ou les pharmaciens.

Les infirmiers, pivots du parcours de soin du patient

Au-delà des tests PCR que réalisent d'ores et déjà les infirmiers en coordination avec les laboratoires, ils peuvent à présent proposer à leurs patients de réaliser les tests antigéniques, sans ordonnance médicale, sous réserve de critères définis par les arrêtés des 16 et 26 octobre.

Les infirmiers ont la charge de se procurer les tests auprès des pharmaciens et peuvent, une fois le test réalisé, orienter leurs patients dans leur parcours de soins en fonction du résultat obtenu. L'infirmier doit ensuite saisir ce dernier dans SI-DIEP pour permettre la mise en œuvre optimale de la stratégie de traçage.

De par leur nombre, leur présence dans tous les territoires, leur proximité avec leurs patients (notamment dans le cadre de leurs visites à domicile), les infirmiers jouent un rôle central dans le déploiement rapide, massif et sûr de la stratégie de dépistage. Qu'ils soient salariés dans un établissement de santé, libéraux, infirmiers en entreprise ou dans un établissement médico-social, ils contribuent fortement à la lutte contre le coronavirus.

« *Cette mesure doit être saluée à la fois comme une nouvelle reconnaissance du rôle de l'infirmier dans la lutte contre le covid et une avancée importante pour la fluidification de l'accès aux tests de dépistage* » témoigne Patrick Chamboredon, Président de l'Ordre National des Infirmiers.

CONTACT PRESSE

Adrien de Casabianca

06 30 30 34 84 - adrien.decasabianca@gmail.com